

*Histoire du transfert de l'École  
Normale  
Saint-Roch,  
de Ferrières à Theux, en 1919.*

*Récit de l'abbé Emile Lisin,  
directeur de l'École Normale de 1912 à 1928*



*Ferrières*



*Theux*



*L'abbé Emile Lisin,  
directeur de l'École Normale Saint-Roch de 1912 à 1928.  
(Photo collection Saint-Roch)*

*Le 14 mai 1919 :*

*« On parle beaucoup de notre transfert à Theux où Mgr<sup>1</sup> aurait acheté – dernières nouvelles ? – le couvent des Lazaristes pour 400 000 f. Certes la question est agitée, mais est-elle résolue comme on le raconte. Je crains que ces bruits ne fassent tort à la combinaison.<sup>2</sup> »*



*Sa Grandeur.  
Monseigneur  
Martin-Hubert RUTTEN.  
Évêque de Liège.*

*Diapositive sur verre (10 x 9 cm) faisant  
partie de la collection des lazaristes.  
(Musée de Saint-Roch)*

*Le 6 juin 1919*

*« Ce jour 6 juin, Vendredi, je suis parti pour Liège et ai reçu de Sa Grandeur, qui m'a reçu paternellement comme toujours, confirmation de notre transfert à Theux pour octobre. L'établissement contenant et contenu est loué pour une période de 15 ans. On passera prochainement un nouveau contrat de promesse de vente cette fois. Dieu soit loué. Je remercie Sa Grandeur avec effusion. Je puis également reprendre M. Bernard et garder M. Geuten.*

*Excellent voyage ! Une croix blanche †. »*

<sup>1</sup> L'abbé Lisin parle de Sa Grandeur, Monseigneur Martin-Hubert RUTTEN, Evêque de Liège (1841 - ?).

<sup>2</sup> Mot difficilement lisible.

C'est en ces termes que l'abbé Lisin, directeur de l'École Normale, installée depuis 1837 dans l'antique abbaye de Bernardfagne à Ferrières, fait pour la première fois allusion à un futur déménagement à Theux. Directeur de cette école depuis 1912, il tenait un registre dans lequel il répertoriait outre la liste des élèves inscrits, les petites et grandes nouvelles qui faisaient la vie de son école. Ce registre, complété par les différents directeurs en poste à St-Roch et dont nous avons extrait ces quelques textes, est conservé dans les archives de l'Institut Saint-Roch.

Voici donc, sous la plume de l'abbé Lisin, le récit de ce déménagement ainsi que d'autres aventures qui ont émaillé sa vie de directeur à St Roch.



*Les bâtiments de l'établissement des P.P. Lazaristes vers 1900.  
Carte postale. Photographie prise depuis le sentier menant au château de Franchimont,  
aux environs de 1900. (Collection Dupont)*

## Histoire du transfert de l'École Normale de Saint-Roch à Theux.

---

"Je ne dirai pas à la suite de quelles démarches, l'Évêché de Liège a pensé louer puis acheter l'Établissement des P.P.<sup>3</sup> Lazaristes, pour l'École Normale établie à St Roch.

"Je glisserai dans les archives, une série de lettres – dont plusieurs originales – de requêtes, de rapports adressés de 1913 à 1919, à Sa Grandeur et à Mgr Bovens <sup>4</sup> pour solliciter une transformation sérieuse et même radicale de l'École Normale de St-Roch, manifestement insuffisante.

"Or, en cette année 1919, quelques mois après l'armistice, l'établissement des P.P. Lazaristes (voir ci-haut), mis en séquestre<sup>5</sup>, était très convoité notamment par la ville de Verviers qui projetait d'y faire un hospice et par la ville de Liège pour servir de Colonie Scolaire. Les Pères effrayés s'en vinrent trouver Mgr l'Évêque de Liège et lui demandèrent d'intervenir pour que leur « Collegium Marianum » ne passât en des mains étrangères et surtout anticléricales. Mgr ne sachant trop que faire, promit néanmoins d'y penser et Mgr Bovens qui s'était, depuis un an ou deux, fortement intéressé à nous, ne fut pas le dernier à lui faire observer que ce collège pourrait merveilleusement convenir pour y établir l'École Normale de St-Roch.

"Mgr eut alors l'idée de louer le dit Collège pour un temps assez long afin

- 1) d'assurer l'établissement de son École Normale et
- 2) pour pouvoir, dans la suite et dans des temps plus calmes, rendre aux Pères leur bien ou leur en payer le prix.

"Au mois d'avril 1919, Mgr l'Évêque fit, par l'intermédiaire de M. le Chevalier Robert de Limbourg <sup>6</sup>, bourgmestre de Theux, demande au séquestre, M. l'avocat Quiriny de Jusleville, de pouvoir louer l'Établissement.

"Voici la demande d'autorisation de ce contrat, sollicitée par le séquestre :

---

<sup>3</sup> PP. : Pères.

<sup>4</sup> Monseigneur Hubert Mathieu BOVENS, vicaire général.

<sup>5</sup> Séquestre : Après l'armistice de 1918, tous les biens (immeubles et meubles) des Pères Lazaristes allemands furent mis en séquestre, c'est-à-dire que les Pères en étaient toujours les propriétaires mais qu'ils ne pouvaient plus en disposer à leur guise. Le séquestre est aussi la personne entre les mains de qui sont remises des choses litigieuses jusqu'à la fin de la contestation.

<sup>6</sup> Robert de Limbourg, bourgmestre de 1909 à 1927 et de 1933 à 1934.

« A Monsieur le président du tribunal de I<sup>ère</sup> instance séant à Verviers.

« Monsieur le Président.

« En ma qualité de séquestre de l'Établissement des Pères Lazaristes de Marché - Theux, et me conformant à l'art. I de l'arrêté Royal du 10 Novembre 1918, loi relative à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens et intérêts appartenant à des sujets de nations ennemies - j'ai l'honneur de vous exposer par l'organe de l'avoué soussigné ce qui suit : Monsieur le Chevalier R. de Limbourg, Bourgmestre de Theux, vient de ma faire parvenir une lettre par laquelle il demande au nom de Monseigneur l'Évêque de Liège à louer l'Établissement précité pour une durée de 15 ans, moyennant un loyer annuel de 12 000 f.

« Pareille opération juridique dépassant les pouvoirs ordinaires d'un administrateur, nécessite votre autorisation aux termes de l'art.12 précité.

« La présente requête est formulée en conformité à cet article.

Et vous ferez justice.

Salut et respect.

Signé) J. Quiriny ; Julien Damseaux

### Voici la réponse du tribunal.

Il y a lieu. Verviers le 1 Mai 1919.

Le procureur du Roi

Signé) T. Beco.

« Nous, Président du tribunal de I<sup>ère</sup> instance -

« Vu la requête qui précède et l'art.12 de l'arrêté -loi du 10 Nov. 1918;

« Vu l'avis écrit de Monsieur Beco, Procureur du Roi;

« Autorisons l'exposant à louer l'établissement dont il s'agit pour une durée de quinze ans.

« Fait au Palais de Justice à Verviers le 1 Mai mil neuf cent dix neuf.

Signé) U. Dumoulin.

Enregistré à Verviers le 2 Mai 1919.

Vol 274 Fol. 38 case 7 I rôle sans renvoi.

Reçu quatre f. Septante centimes.

Le receveur : signé) Paris.

Pour expédition conforme.

« Délivrée à Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de LIEGE.

« Signé) Walth. Nols <sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Walthère Nols : notaire à Pepinster, mort en 1924.

## ***Le 3 juin, le contrat de location est signé.***

***En voici un résumé*** (Le double du contrat se trouve dans le registre)

« L'an Mil neuf cent dix-neuf, le trois juin,

« Devant Nous Maître Walthère NOLS, notaire à Pepinster, arrondissement de Verviers a comparu,

« Monsieur Jules QUIRINY, avocat, demeurant et domicilié à Theux ;

« agissant en qualité de séquestre du collège des PERES LAZARISTES à Marché, Theux, et spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance, dont la minute restera ci-annexée, rendue par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Verviers en date du 1 mai dernier. Lequel comparant a, par les présentes, déclaré avoir loué, à titre de bail à loyer,

« A Sa GRANDEUR Monseigneur MARTIN-HUBERT RUTTEN, évêque de Liège, demeurant et domicilié à Liège, né à Geystingen-Ophoven lez Maeseyck, le dix huit décembre mille huit cents quarante et un, ici présent et déclarant prendre à bail pour lui-même ou pour telles autres personnes à désigner par lui sous sa garantie,

« les biens meubles et immeubles qui vont être désignés :

« I. IMMEUBLES.

« Le collège des Pères Lazaristes situé à Marché, commune de Theux, aux pieds du Château de Franchimont, avec toutes ses annexes et dépendances, et tels que ces biens figurent au cadastre de Theux sous les art.2383 & 2574 dont la teneur suit, savoir :

« Art.2383 au nom de DUNKEL, Clément et consorts, prêtre à Theux :

1. Pré, au lieu dit Marché, N. 1003a, de vingt-six ares, soixante-dix centiares.
2. Pré, au même lieu, N. 1004, de 24 a, 80 ca.
3. Pré, à Franchimont, N. 1022, de 46 a, 8 ca.
4. Jardin à Franchimont, N. 1031, de 1 a, 53 ca.
5. Pavillon, à Marché, N. 1056c, de 85 ca.
6. Verger, à Marché, N. 1075, de 7 a, 56 ca.
7. Terre, à Marché, N. 1076, de 2 a, 4 ca.
8. Pâturage, Prés des Lys, N. 1077 de 3 a, 73 ca.
9. Bois, Prés des Lys, N. 1078, de 44 a, 37 ca.
10. Terre, Prés des Lys, N. 1079, de 19 a, 81 ca.
11. Terre, au même lieu, N. 1080, de 6 a, 78 ca.
12. Bois, Prés des Lys, N. 1081, de 16 a, 34 ca.
13. Pré, Prés des lys, N. 1082, de 45 a, 75 ca.
14. Pré, au lieu dit Prés du Marché, N. 1083, de 1 ha, 12 a, 84 ca.
15. Pré, au lieu dit Prés du moulin, N. 1085a, de 5 a.
16. Jardin, même lieu, N. 1086b, de 7 a, 80 ca.
17. Maison, au même lieu, N. 1087b, de 2 a.
18. Pré, au lieu dit Devant Staneux, N. 1091b, de 9 a, 30 ca.
19. Pré, Devant Staneux, N. 1090b, de 15 a, 20 ca.
20. Jardin, au lieu dit Franchimont citadelle, N. 1028, d'1 a, 67 ca.
21. Pré, au même lieu, N. 1030, de 4 a, 61 ca.
22. Jardin au même lieu, N. 1029, de 4 a, 36 ca.
23. Église privée, Au Marché, N. 1059d, de 8 a, 55 ca.
24. Pré, Devant Staneux, N. 1280 H, de 23 a, 80 ca.
25. Pensionnat avec machine à vapeur, Au Marché, N. 1058 E, de 45 a, 60 ca.
26. Brasserie à vapeur, Au Marché, N. 1073b, de 1 a, 35 ca.
27. Jardin, à Franchimont, N. 1032a, de 3 a, 66 ca.
28. Bâtiment avec turbine mue par l'eau, Au Marché, N.1084a, de 1 a.
29. Jardin, au Marché, N. 1084b, de 75 a, 13 ca.
30. Remise Au Marché, N. 1064 E, de 80 ca.
31. Jardin d'agrément, Au Marché, N. 1064g, de 1 ha, 21 a, 95 ca.

Tous les numéros cadastraux prémentionnés figurent sous la section C.

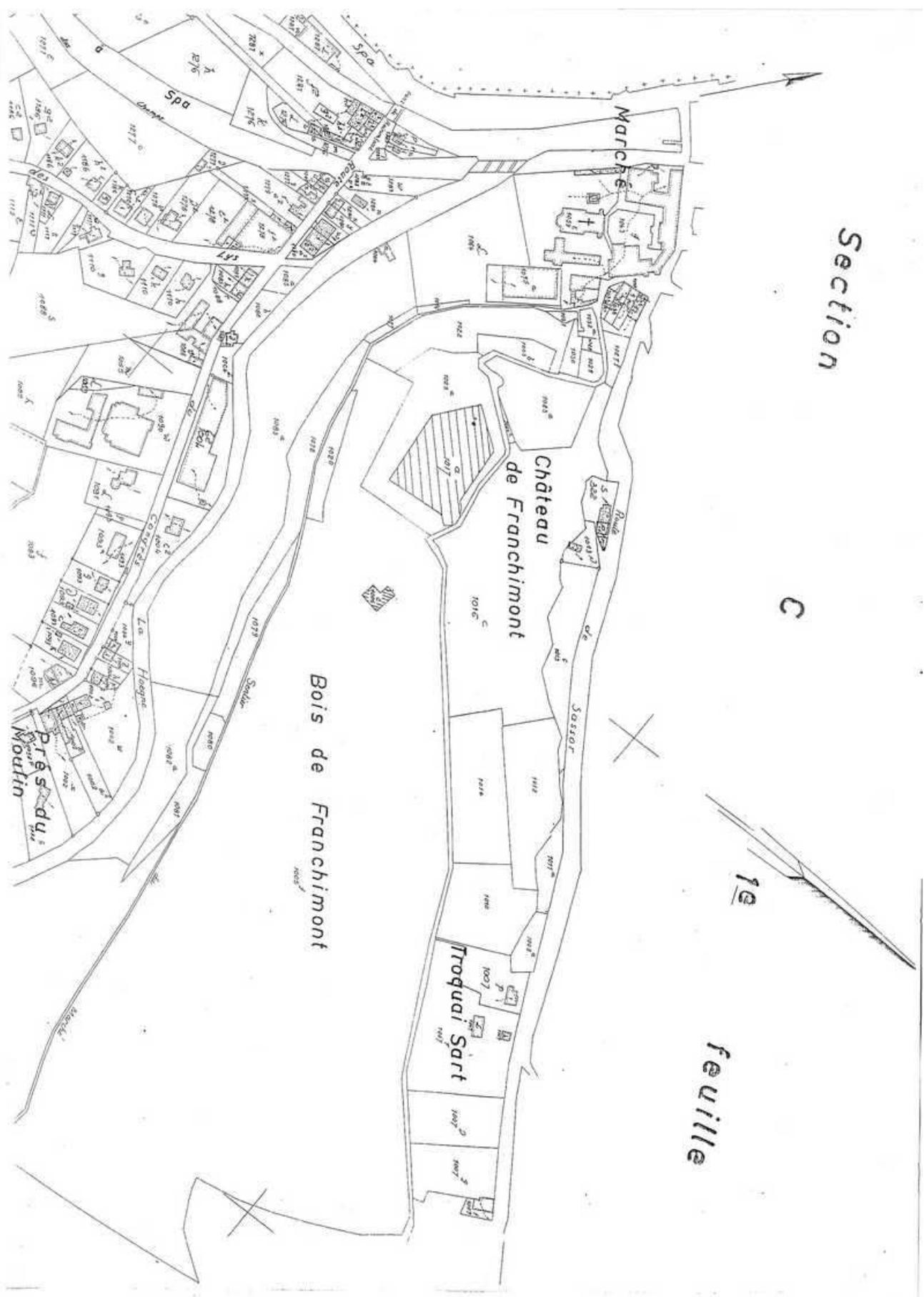
« Art.2574 au nom de SCHEIBER Jules et consorts, prêtre à Marché-Theux.

1. Maison, Au Marché, N. 1038c, de 4 ares, 80 centiares.
2. Maison avec machine à vapeur, N. 1043d, de 4 a, 80 ca

« - - - Les biens de l'art.2383 ont une contenance totale de six hectares, quatre vingt onze ares sept ca.

« - - - Les biens de l'art.2574, une contenance totale de neuf ares, soixante centiares.

691,07
9,60
<hr/>
700,67



Extrait du plan cadastral de Marché.

## II. Biens MEUBLES.

« Tous les meubles meublants et objets mobiliers garnissant le dit collègue et ses dépendances, meubles et objets qui ont été désignés et estimés dans les procès verbaux d'inventaire dressés par le notaire sous-signé les vingt-cinq , vingt-sept, vingt-huit janvier dernier, les six, sept, huit, vingt et un et vingt-deux février dernier, procès-verbaux auxquels les parties déclarent se référer pour la désignation et l'estimation des objets compris dans le présent bail. Celui-ci comprend, en outre, les bibliothèques, livres, l'installation électrique et la chaufferie ; ces objets n'ayant pas été spécialement décrits et prisés, les parties se réservent d'en faire un supplément d'inventaire ou un état.

« Toutefois les meubles et objets suivants sont expressément exclus du bail, savoir :

« 1. Tous les objets qu'en cet inventaire, le Révérend Père Rosenberg a déclaré appartenir à des tiers, sans qu'il puisse résulter de cette exclusion aucune reconnaissance de la part de Monsieur le Séquestre.

« 2. Les choses fongibles<sup>8</sup> autrement dit consommables<sup>9</sup>.

« 3. Les literies, traversins, coussins, couvertures, duvets, descentes de lit.

« 4. Les linges de tout genre notamment ceux inventoriés dans la lingerie, les draps de lit, taies d'oreillers, courtines<sup>10</sup>, rideaux, garnitures de fenêtres, vitrages, stores, drapeaux.

« 5. Les tapis de table, tapis de pieds, coureuses<sup>11</sup> et tout genre de tapis, paillasons, brosses, porte capitonnée démontée, boîtes cartonnées.

« 6. Les ornements sacrés d'autel et d'église, chapes, dalmatiques, chasubles, aubes, surplis, nappes et tapis d'autels, bannières, tapis de chœur.

« 7. Les pianos, harmoniums, instruments de musique, les bicyclettes, jeux de croquet et de tennis, valises et malles de voyage.

« 8. Les fleurs et plantes d'ornement, y compris les pots à fleurs.

« 9. La chaudière démontée inventoriée sous le N. 315 du N. 138 du classement des places.

« 10. Tous les objets que Monsieur le Séquestre peut avoir réalisés et qui peuvent avoir été enlevés du collègue.

Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque aura le droit de faire procéder à ses frais, avant l'entrée en jouissance, au récolement des objets mobiliers compris dans ce bail, contradictoirement avec Monsieur le Comparant.

---

<sup>8</sup> Fongible : se dit des choses qui se consomment par l'usage.

<sup>9</sup> Consommable : se dit des biens dont on ne peut se servir sans les détruire.

<sup>10</sup> Courtine : rideau de lit.

## **PROPRIETE.**

« Monsieur le Séquestre déclare, sous toutes réserves que les biens immeubles prédésignés figurent au nom des révérends Pères Lazaristes suivants, savoir :

« A. Les biens inscrits sous l'art.2383 du cadastre au nom de :

1. DUNKEL Clément, né à Küllsted le 16 mars 1876.
2. NUTTEN Alexandre, né à Aix-la-Chapelle, le 16 mars 1874.
3. KOGEL Jean Nicolas Joseph, né à Eupen le 22 novembre 1875.
4. DEHOTTAI Jean Pierre, né à Xhoffraix le 5 avril 1875.
5. WEBER Jean, né à Eisbach le 20 février 1873.
6. OHLEMULLER Joseph, né à Schleiden le 10 mars 1879.

« B. Et les biens inscrits sous l'art.2574 de la matrice cadastrale au nom de :

1. SCHREIBER Jules, né à Schwelin le 13 juin 1837.
2. FRANSSEN Henri, né à Boerkempen le 17 septembre 1845.
3. STORCK Gaspard, lieu et date de naissance ignorés.
4. JANSSEN Philippe, né à Holtzweiler le 24 août 1855.
5. BLANCK Paul Guillaume Hubert, né à Düsseldorf le 28 mai 1862.
6. ROSENBERG Frédéric, né à Cologne le 17 octobre 1864.

« Ces révérends Pères Lazaristes sont tous de nationalité allemande et le comparant déclare ignorer le lieu de leurs domiciles et de leurs résidences actuels.

## **DUREE du BAIL.**

« Le présent bail aura une durée de 15 années entières et consécutives qui prendront cours le 1 octobre prochain pour finir le 1 octobre 1934 à midi.

## **LOYER.**

« Ce bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 12 000 f. que Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque s'oblige de payer en espèces ayant cours légal, au bailleur ou à ses ayant droit, et en leur demeure en Belgique en quatre termes égaux, trimestriellement et par anticipation, les premiers janvier, avril, juillet et octobre de chaque année et pour la première fois le 1<sup>er</sup> octobre prochain et ainsi de suite de trois en trois mois.

---

<sup>11</sup> Coureuse : ?

## CONDITIONS .

« En outre, ce bail est convenu sous les conditions prévues par le code civil et les conditions particulières ci-après stipulées, savoir :

« 1. Le preneur est censé recevoir tous les biens en bon état de réparations locatives et il devra les rendre dans le même état à la fin du bail. Il sera toutefois dressé avant l'entrée en jouissance et contradictoirement avec le bailleur un état des lieux, si le preneur le désire.

« 2. On ne pourra transporter les objets mobiliers loués hors du collège ; on en usera suivant leur destination et, à l'expiration du bail, ceux de ces objets qui ne pourraient être représentés en nature ou qui seraient détériorés autrement que par l'usage seront payés d'après estimation qui leur a été donnée dans l'inventaire prérappelé.

« 3. Le bailleur sera tenu de faire avant l'entrée en jouissance les réparations locatives nécessaires qui lui seraient signalées ou qui seraient indiquées dans l'état des lieux, tels que le remplacement des vitres brisées, le badigeonnage des locaux, la peinture des portes et autres objets où cela serait nécessaire et qui incomberaient au bailleur.

Toutefois eu égard à la cherté excessive des matières premières en ce moment, le bailleur se réserve une année avant d'avoir à exécuter les travaux de peinture qui lui incomberaient et qui seront jugés nécessaires.

« 4. Sauf la contribution foncière, le preneur supportera toutes les impositions publiques auxquelles les biens loués sont assujettis ainsi que la redevance pour la distribution d'eau alimentaire.

« 5. Le preneur aura à sa charge exclusivement l'entretien de l'installation actuellement en usage pour la distribution de la lumière électrique et le maintien en état ou le curage quand il en sera besoin du biez alimentant la turbine. Quant à la batterie d'accumulateur, si le preneur juge bon de la mettre en état d'usage, il le fera à ses frais, mais à la fin du bail, il aura droit à une ristourne pour la plus-value que cette batterie aurait alors. Le montant de cette ristourne sera fixé par experts d'après les états des lieux contradictoirement établis.

« 6. Le preneur aura également à ses charges le curage des fosses d'aisance et de tous égouts pouvant traverser les biens loués.

« 7. Les biens ruraux dépendants du collège et qui auraient été cédés à bail à des particuliers ne pourront leur être enlevés avant le premier mai de l'année prochaine. Il n'y aura lieu de ce chef à aucune diminution de loyer.

- « 8. Le bail a lieu sans aucune garantie de la superficie des biens loués, la différence excédât-elle même un vingtième. De même, il n'y aura lieu à aucun recours contre le bailleur ni à aucune diminution de loyer par suite des dommages et des pertes que le preneur subirait et provenant des intempéries des saisons - inondations ou autres cas fortuits prévus ou imprévus.
- « 9. Le preneur s'engage à tenir ses risques locatifs assurés pendant tout le cours du bail contre les risques de l'incendie et de toute nature dans une bonne compagnie ayant siège en Belgique. Les quittances des primes seront produites annuellement à titre de justification au bailleur.
- « 10. Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites y compris le coût d'une grosse<sup>12</sup> pour le bailleur et de la transcription, ainsi que tous les états de lieux, seront, comme de droit, supportés par le preneur. Les charges extraordinaires de ce bail sont estimées pour le fisc à cent francs par an.
- Par modification à ce qui a été dit ci-avant, Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque n'est pas intervenu personnellement à cet acte, mais il a été représenté par Monseigneur Hubert Mathieu BOVENS, vicaire-général, demeurant et domicilié à Liège ici présent, qui a déclaré agir pour et au nom de Monseigneur l'Évêque, en se portant fort pour celui-ci avec promesse de ratification sitôt que cette ratification sera requise.

« Dont ACTE.

« Fait et passé à Pepinster, en l'étude

« En présence comme témoins de Monsieur Albert Voisin, filateur, et Victor Dechèneux, négociant, tous deux demeurant et domicilié à Pepinster et lecture faite de cet acte aux parties et aux témoins tous l'ont signé avec nous notaire.

« Signés) J. Quiriny (Le Séquestre) ; H Bovens (vic. Géné.)  
Albert Voisin (témoin) ; Victor Dechèneux (témoin)  
Walth. Nols. (notaire)

« Enregistré à Spa le dix juin 1900 dix neuf.

Vol. 229 Fol. 51 c 3 quatre rôles un renvoi.

Reçu trois f. Le receveur

Signé) L. Joyeux.

---

<sup>12</sup> Grosse : copie du contrat destinée au bailleur.

*Le 6 juin, donc trois jours après, je suis averti de l'opération et de la décision de Sa Grandeur.*

*En juillet, on vient voir l'Établissement qui est superbe : M. De Racourt (prof. de sciences agrée, de dessin et de travaux manuels), M. Thirion (prof d'arithmétique et préfet des études), M. Geuten (prof de sciences, de rédaction et préfet de discipline), M. Simon.*

*Au 1er août, je m'y installe. J'arrive avec mon baluchon, à Theux. Je dois remettre l'Établissement en état et arranger la distribution des locaux. Les Anglais occupent encore la maison et y ont établi un hôpital.<sup>13</sup>*

*Toute la salle d'étude est remplie de malades. La cuisine se fait au parloir. Il y a des lits dans toutes les places et plus un seul dans les dortoirs ! La plupart des salles sont abîmées – murs tachés, couverts de pancartes, criblés de clous. Il faudra tout désinfecter, laver tout à grande eau, puis repeindre, blanchir, arranger. La chaufferie a sauté ; on ne peut plus s'en servir. Les accumulateurs sont quasiment détruits, en tout cas sont dans un état lamentable. La turbine n'est plus en règle, le régulateur est brisé :*

*les soldats l'ont forcé avec de grosses barres de fer. La cuisine est noire, comme un atelier de maréchal ferrant et la cuisinière ne tire pas : l'eau envahit la cheminée ! Bref il faudra tout remettre en état.*

*Aucun travail ne fut possible avant le 19 août, jour du départ des anglais. Pendant cette première quinzaine, j'ai vécu avec les P.P. Lazaristes, de leur vie, à leur table. Le Père Kogel, le Père Schreiber avec quelques vieux frères plus ou moins impotents. Ils m'ont laissé la meilleure impression pendant mon séjour ici ; ce sont de saints religieux ; les Frères m'ont surtout édifiés. Ils sont particulièrement charitables pour les pauvres qui viennent chaque jour chercher le dîner. Les Pères qui n'ont qu'une maigre pension payée par le séquestre trouvent encore le moyen de donner à tous ces mendiants un excellent dîner. Ce sont vraiment des « Lazaristes » !*

*Par contre – et cela se comprend – j'ai eu bien de la peine de leur inspirer confiance. Aussi ne m'ont-ils remis les clefs des différents locaux qui bien péniblement, sans m'indiquer leur destination. Encore n'ai-je pas pu tout obtenir. Ils ne pouvaient se résoudre à abandonner cet Établissement. Bref pendant ce premier mois, j'ai dû parcourir l'Établissement en tous sens, avec des paquets de clefs en poche pour repérer les serrures, examiner les salles, les mesurer et en déterminer l'usage éventuel. Combien de combinaisons n'ai-je pas échafaudées.*



*(Photo Y. Cornet, 2005)*

<sup>13</sup> )Après l'Armistice, le bâtiment, placé sous séquestre, reçut des militaires anglais atteints de la grippe espagnole. Un certain nombre de ceux-ci y sont décédés; ils ont été enterrés au cimetière de Theux où leurs tombes sont encore bien entretenues. » Article de Alex DOMS dans « *Revue historique et Archéologique spadoise* » Septembre 1991.

Où seront les classes ? Où placeraï-je les bureaux de professeurs et leurs chambres à coucher ? Et le personnel ? Servantes, domestiques ? Et le réfectoire des professeurs etc.... A certains jours de peser toutes ces solutions, de constater que l'ouvrage n'avancé pas, que je ne serais pas prêt pour octobre, j'avais la tête en feu si bien que les nuits d'insomnie ne se comptaient pas.

Le 21 août les Pères s'en allèrent. Les Anglais avaient évacué les locaux petit à petit. J'étais seul ! Il fallait se mettre résolument à la besogne.

Plusieurs équipes d'ouvriers se partagent la maison : l'agent de désinfection d'un côté, les peintres, les plafonneurs de l'autre. On commence par désinfecter les dortoirs, puis les badigeonneurs et les 10 femmes-laveuses les mettent définitivement en état. Les domestiques – mon premier fut Lambert Thyse, jardinier au grand Séminaire – puis Monay, Jacques Schombroot et Prosper Hardy de Blegny – y installèrent des lits en fer de l'établissement.



Un dortoir. (Collection Saint-Roch)

On descend un étage, on commence les classes et les bureaux de professeurs qu'il faut repeindre. Entre-temps le déménagement de St Roch à Theux continue. Tantôt c'est un wagon de meubles qu'il faut décharger, tantôt c'est une charrette du séminaire conduite par Demarteau qui arrive avec les vieilles nippes, les vieilles carcasses que nous avons pu emporter. Oh ! Ce convoi est lamentable. Plus lamentable encore notre héritage de là-bas ! Vraiment St Roch – M. Simon y était proviseur – s'est montré pingre à l'égard de l'École Normale sa fille. Ce fut l'avis de Mgr Bovens. N'insistons pas.

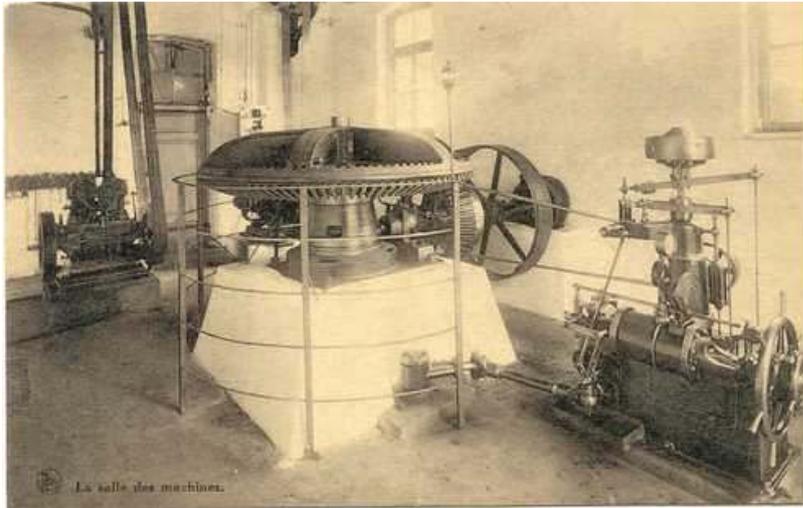
Ne demandez pas, en tout cas, la somme d'efforts qu'a représenté l'ascension de tout ce matériel, lits, meubles, bancs, livres, effets pour les dortoirs, pour les classes, les chambres etc. ...



La cuisine.  
(Collection Saint-Roch)

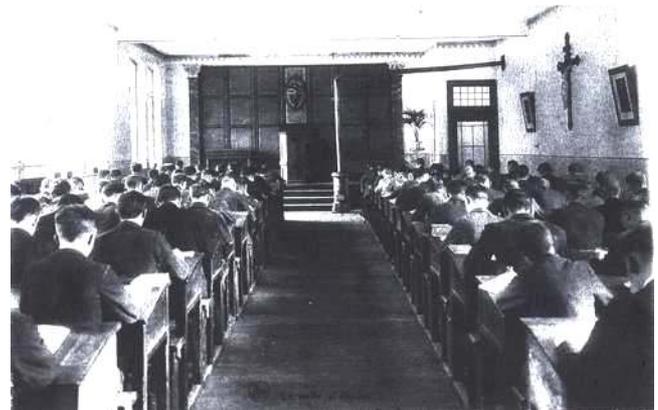
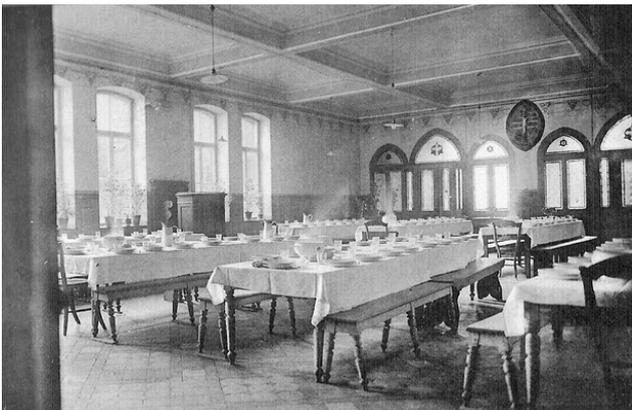
Après cela et en même temps, il fallut assurer les différents services, la lumière, le manger, le chauffage. Pour le chauffage, on pouvait encore attendre et au besoin on essaierait les poêles. A la cuisine M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Louise Schoolmesters de Vaux-sous-Chèvremont se chargea de la popote. Son fils Charles sera portier ; le second commencera des études normales. Entre deux repas, la courageuse femme frotte, gratte, nettoie ; le poëlier ajoute deux buses tuyaux à la cuisinière ; c'est satisfaisant. Tant mieux.

*A la turbine, un Alsacien est commandé pour les réparations. Il vient de l'usine qui a fourni la turbine. Le gaillard s'est joliment fait payer 5 f l'heure – on ne parlait pas encore du travail à l'heure – plus le loger, le manger; les heures de repos et de repas sont également payées comme aussi le voyage de Strasbourg à Theux en 2<sup>ème</sup> classe sans oublier les heures qu'il aurait, sans le voyage, consacrées au travail. Ce Boche est resté quelques jours. Il avait certes le gousset bien rempli en partant : j'ai déboursé 1000 f environ. Enfin la turbine était en ordre de marche, on pouvait éclairer sans accus par éclairage direct. On était sauvé.*



*La salle des machines avec, au centre, la turbine.  
Carte postale, vers 1940. (Collection Saint-Roch)*

*Ce n'est pas sans appréhension toutefois que je vois arriver octobre. Il faut être prêt, a dit Mgr Bovens. Les rouages essentiels sont assurés, il est vrai, mais il y a encore tant de choses auxquelles il eût fallu penser. Il faut une batterie de cuisine, il faut de la vaisselle, des nappes, des couverts, il faut des vivres, il faut encore des servantes et dans les classes, il faut des chaires, des Christ, des statues, des tableaux.*



*Le réfectoire et la salle d'étude.  
Photos des pères lazaristes. (Collection Saint-Roch)*

*Je suis dispensé de la retraite des professeurs. J'en ai fait une de retraite pendant ces deux mois. J'ai tellement maigri et vieilli que j'en suis méconnaissable. De fait j'ai eu pas mal de maux de tête et d'ennuis de toutes sortes mais qu'importe nous sommes à Theux dans de vastes bâtiments, dans une magnifique propriété de 7 hectares. Nous sommes enfin chez nous ! Dieu soit loué !*

## Les premiers serviteurs

*Domestiques :*

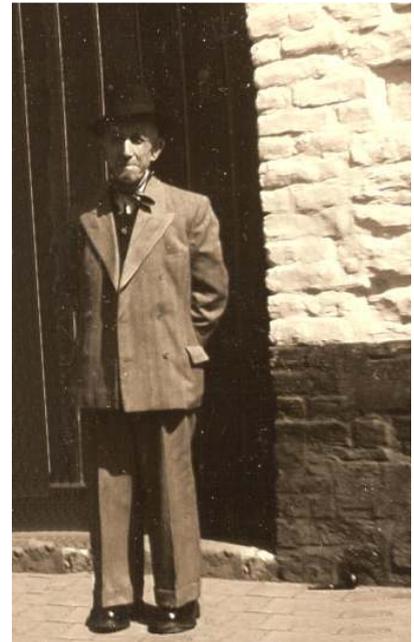
1. Lambert Thyssse le 1er août 1919
2. M & M<sup>me</sup> Monay le 12 août 1919
3. Jacques Schombroot le 18 août 1919
4. Prosper le 21 août 1919
5. Auguste Browsers le 22 août 1919
6. Joseph le ... novembre 1919
7. Louis le ... mars 1920

*Servantes : 1<sup>ère</sup> Équipe*

1. Louise Schoolmesters (Cuisinière)
2. M<sup>me</sup> Gérard
3. Berthe Freyman
4. Marie de St Trond

*2<sup>ème</sup> Équipe.*

M<sup>me</sup> Gérard (cuisinière) (7)  
M<sup>me</sup> Dumoulin (4) avril 1920  
Berthe (5)  
Louisa (1) avril 1920  
Marie (3)  
Marianne (6) juin 1920  
Liza (2) février 1920  
Maria (absente !) novembre 1920



Prosper, un des premiers domestiques.  
(Collection Saint-Roch)



1                      3                      5  
2                      4                      6                      7

(photo après juin 1920)

(Collection Saint-Roch)

Déjà la presse s'empare de la nouvelle et chante les louanges de cette école idéale qui allait s'installer à Theux.

J eudi 19 Juin 1919

## Une école idéale

Que de fois les touristes, durant le court trajet entre Pepinster et Spa, ont jeté des cris d'admiration: ils cherchaient les ruines célèbres de Franchimont, un peu perdues dans les frondaisons de la montagne, et ils trouvaient, au premier plan, une propriété superbe.

Qu'était-ce? Un château, un couvent, un séminaire, un pensionnat? C'était tout cela à la fois. Notre évêque vient d'acquiescer le tout aux ~~Lazaristes allemands~~, afin d'y établir l'école normale diocésaine. L'Eglise ne recule devant aucun sacrifice, quand il s'agit des âmes et de l'enseignement chrétien; l'Épiscopat si fécond, sous tous les rapports, de Mgr Rutten, aura été surtout l'Épiscopat de la formation de la jeunesse. Pensez aux collèges de Seraing, de Hers-tal, de Mechelen; autant de joyaux enchâssés dans la couronne déjà si riche des collèges épiscopaux; on peut dire que Theux sera la perle de cette couronne-là.

Il n'y a pas de cadres plus somptueux, plus reposant; un cirque de collines, à l'orée des premiers grands bois ardennais, la forêt de Staneux, séjour du terrible sanglier des Ardennes, Guillaume de la Mark; là vient s'amorcer la vallée de la Hégne, de plus en plus recherchée par les vrais connaisseurs, la rivale discrète de la vallée de l'Amblève et même de l'Oûrthe.

Dans ce domaine, les religieux <sup>allemands</sup> ~~allemands~~, depuis près de quarante années, instruisaient leurs novices pour les missions orientales, élevaient les fils des meilleures familles des bords du Rhin; ils ont voulu outiller le tout d'après les exigences pédagogiques les plus minutieuses, et, avec leur patience connue, ont formé des collections d'un grand prix: nos étudiants auront ces cabinets, ces musées à leur disposition; ils auront même le bassin de natation et les superbes pelouses pour permettre d'installer le sport de demain; l'aviation... Que dites-vous de cela? Un petit tour d'avion, à la récréation de midi, faire une virile, boucler la boucle?

Ces cabinets seront mis en valeur par le corps professoral de l'École normale de St-Roch, dont on connaît le juste renom, le dévouement et les multiples succès.

Mais ce qui me paraît faire de cette maison un établissement idéal pour de jeunes belges, de futurs érudits de nos enfants, c'est l'ambiance, l'atmosphère; tout ce magnifique pays est pétri d'histoire: c'est le berceau des Franchimontois; les lacets du parc conduisent au manoir fameux; et, du plateau, on peut apercevoir les villages qui fournissaient les hommes d'armes immortels; par tous ces chemins ont passé, ivres de vengeance, en novembre 1468, les bandes de Bourgogne, le duc Charles à leur tête; la contrée a été ravagée bien plus que Vise et Dinant, en 1914, et tout ce peuple exterminé ou chassé dans les bois, pour y mourir et de faim et de froid. Je sens là, au bout de ma plume, des légendes et des histoires plus palpitantes que les légendes; car le fait de nos Franchimontois n'est qu'un épisode, et les chroniques locales sont richissimes; la race est restée vaillante; c'est si vrai que Theux a chef ban du marquisat de Franchimont a donné plus de cent volontaires à la guerre mondiale et ils furent valeureux entre les plus valeureux.

C'est donc là que Saint-Roch, débordant de prospérité, va essaimer; cet essaim trouvera, nous venons de le voir, à butiner dans les nobles domaines; l'École normale apportera de Bernardfagne ses bonnes traditions, son esprit de famille, sa formation virile; elle voudrait tant garder les liens qui l'unissent à la foule des anciens, à qui elle pourra offrir, à l'occasion des vacances, des réunions, des fêtes, voire des retraites; on fait des plans et encore des plans et toujours des plans. Il en est tout au moins un qui restera sûrement la résolution classique de St-Roch: former pour la bonne cause une nombreuse phalange d'instituteurs chrétiens, dignes de leurs devanciers. A nous d'aider puissamment ceux qui se consacrent, dès octobre prochain, à l'épanouissement de cette œuvre capitale.

JEHAN.

Article retrouvé dans le registre de l'abbé Lisin.  
Il n'y a aucune indication sur le titre de ce journal.

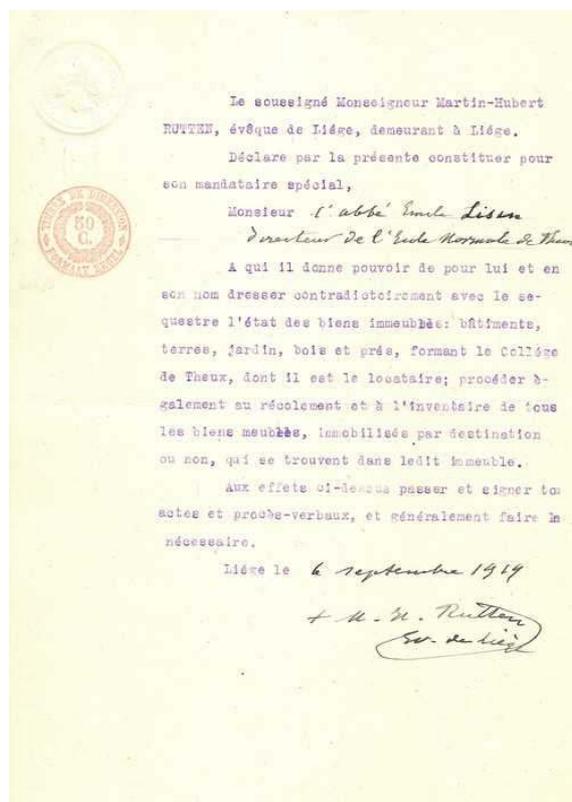


Le "Collegium Marianum"  
ou l' "Institut Saint-Roch"  
avant 1924.  
*(Collection Saint-Roch)*



## Récolement de l'inventaire effectué en janvier et février 1919

Le premier octobre 1919 un inventaire de récolement des meubles et objets mobiliers est effectué car il semble que des objets, inventoriés en janvier et février, ont disparu. Monseigneur Rutten, Evêque de Liège, donna à l'abbé Lisin le pouvoir d'agir en son nom lors de ce nouvel inventaire.



(Collection Saint-Roch)

« L'an 1910 neuf le premier octobre.

« A la requête de Monsieur Jules Quiriny avocat à Theux agissant en qualité de séquestre de l'établissement des Pères Lazaristes à Marché - Theux nommé à ces fonctions par ordonnance de M le Président du Tribunal de première instance de Verviers en date du 20 janvier 1919.

« Moi Emile Debouny huissier au tribunal civil de Verviers demeurant à Spa soussigné me suis transporté au dit établissement où j'ai d'abord pris acte des déclarations me faites par le requérant.

« Les meubles et objets mobiliers des Pères Lazaristes précités ont été inventoriés par le notaire Nols de Pepinster par actes en date des 24, 25, 27, 28 Janvier 1919, 6, 7, 8, 21, 22 Février 1919 et 18 Mars 1919, en présence du Directeur, le Père Rosenberg. Depuis lors l'établissement a continué à être occupé par le directeur susdit, le Père Hammerstein, le Père Cordel et une vingtaine de frères tous de

nationalité Allemande, sauf le Père Cordel de nationalité Luxembourgeoise. Les intéressés ayant obtenu des autorités administratives une prolongation de séjour, ne quittèrent l'établissement les uns qu'en Avril, les autres que fin Août dernier ; mais il résulte du procès-verbal du garde-champêtre M Horoufosse en date du 21 Août 1919 que pendant ce laps de temps diverses caisses contenant notamment du linge furent transportées de l'établissement.

« En outre l'établissement a été occupé pendant la même période par les troupes Anglaises qui y avaient installé un hôpital « Clearing station 61 puis 48 ». Malgré la surveillance exercée et les défenses formelles notifiées aux soldats, il y a tout lieu de croire que ceux-ci ont emporté également certains objets.

« C'est pourquoi il importe de procéder au récolement des meubles et objets mobiliers spécifiés à l'inventaire prérappelé d'autant plus que le dit établissement étant loué, immeubles et meubles, à dater du premier Octobre 1919 et allant être affecté à l'usage de l'école Saint-Roch, le locataire ne peut entrer en jouissance sans un titre de vérification contradictoire. Nous avons donc procédé au récolement comme suit :

« Tous les objets portés à l'inventaire du notaire susdit se retrouvent sauf les numéros suivants qui manquent :

« (...) (suivent cinq pages décrivant tous les objets manquants)

« Avec Victor Pirenne j'ai vérifié le cabinet de physique il y manque : No 57 jumelles photographiques ; 60 microscope ; 61 deux vieux microscopes ; 68 jumelles à prismes ;

« Médailles : Elles se trouvent dans une caisse pesant 64 kilos 800 alors que d'après l'inventaire cette caisse devrait peser 66 kilos ; les médailles sont placées dans des enveloppes en papier et il faudra faire vérifier cela ultérieurement.

« Bibliothèque : Dans la grande bibliothèque les rayons sont remplis de volumes mais il est manifeste que beaucoup d'ouvrages ont été changés en effet ceux qui se trouvaient antérieurement dans ces rayons étaient tous très bien étiquetés et portaient chacun un numéro d'ordre, or beaucoup de livres ne portent plus actuellement d'étiquette ni de numéro, ce qui fait supposer que l'on a enlevé de la bibliothèque les livres ayant le plus de valeur.

« De tout quoi j'ai dressé le présent sous toutes réserves et sans aucune reconnaissance préjudiciable. Les travaux préparatoires pour dresser le présent procès-verbal ont duré trois jours les 28, 29 et 30 Septembre 1919.

« Du présent procès verbal qui sera remis au requérant il a été dressé une copie remise à Monsieur le directeur de l'école Normale Saint-Roch à Theux, parlant à lui-même.

« D.A.Coût : Cent vingt sept francs 15 centimes.

Le vingt novembre 1919

E. Debouny

*Mgr L'Evêque, Mgr Rutten,  
achète définitivement l'Établissement.*

---

---

*11 Juillet 1921.*

*« Ce Lundi 11 Juillet, Sa Grandeur me charge de négocier avec les autorités Lazaristes pour assurer l'avenir de l'École Normale. »*

*17 Juillet 1921.*

*« Je vais à Henri-Chapelle pour m'informer auprès du P. Streithberg de l'autorité avec laquelle je devrais traiter. Il me donne l'adresse suivante :*

*Jules Schreiber,  
Visiteur  
Köln – Nippes  
Hopital.*

*18 Juillet 1921.*

*« Le P. Willems viens de venir tout heureux de la nouvelle et il voudrait la porter lui-même à Cologne demain matin. Il me confirme que les PP. ne songent plus à revenir à Theux et il pense qu'on vendra le plus tôt possible parce que on a un pressant besoin d'argent et à cause du cours du change particulièrement favorable. Il en parlera demain au P. Visiteur et mettra en avance un prix variant entre 200 000 f et 375 000 f. Le chiffre de 300 000 f pourrait servir de base aux pourparlers. »*

*19 Juillet 1921*

*« J'envoie au Visiteur la lettre suivante :*

*M<sup>c</sup> Le Visiteur,*

*J'ai le plaisir de vous annoncer que selon toutes probabilités, la mission des PP. Lazaristes va rentrer en possession de sa maison de Theux. L'art. 6 de la loi qui vient d'être votée par les chambres Belges au sujet des biens séquestrés, porte « que les biens dont les Allemands sont propriétaires apparents et qui constituent en réalité le patrimoine d'associations sans but lucratif sont dévolus de plein droit aux autres associés de nationalité belge et alliées ou à l'association dès qu'elle sera investie de la personnalité juridique. Art. 9 »*

*Les avocats discutent encore, mais il ne semble guère douteux que l'Établissement de Theux vous revienne grâce à la présence parmi les copropriétaires de M. Nussen et Kogel. C'est d'ailleurs l'avis du procureur du Roi.*



*Le Père Willems, fondé de pouvoir des Lazaristes, qui négocia la vente des bâtiments avec l'abbé Lisin..  
Photo..(Collection Saint-Roch)*

Comme vous le savez, après l'armistice, il fut sérieusement question de vendre le Collège Marianum. Mgr L'Évêque en fut averti par vos Pères et c'est lui qui a proposé le bail de location à longue échéance, pour vous éviter toute vente de la propriété mise sous séquestre, vente dont vous auriez alors totalement perdu tout le bénéfice.

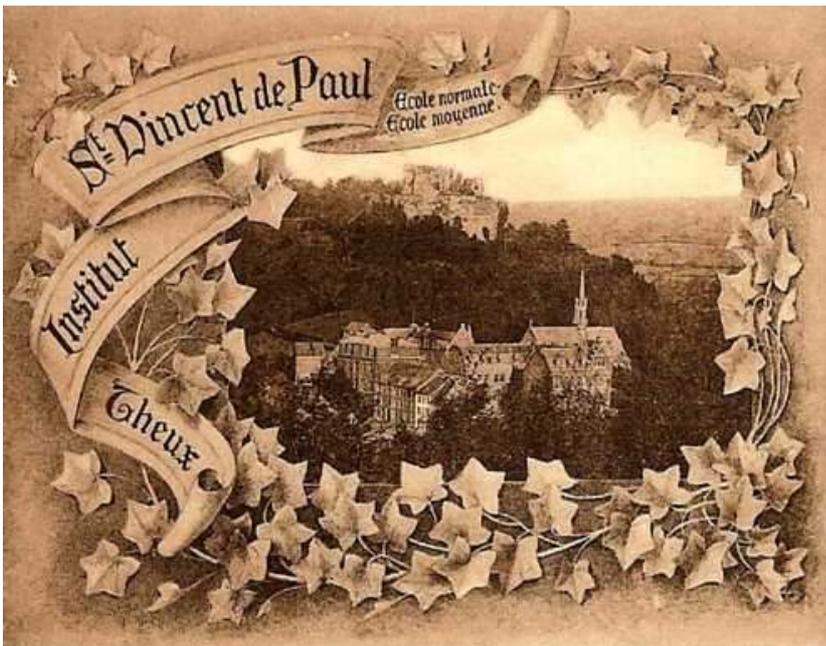
Le bail est consenti pour une durée de 15 années avec un loyer de 12 000 f. Cette solution, quoique stable, n'est pas définitive et peut-être aussi ne répond-elle pas aux intérêts bien compris et des propriétaires et du locataire. Mgr pense à l'avenir de son École Normale. C'est pour cette raison qu'il voudrait être fixé au plus tôt et il m'a chargé de m'occuper de cette affaire pour savoir quelle solution aurait vos préférences. Voilà l'objet de ma lettre.

J'espère, M<sup>r</sup> Le Visiteur, que vous lui réserverez bon accueil d'autant plus qu'elle vous confirmera la bonne nouvelle que le P. Willems vous a portée hier à l'occasion de la fête de St Vincent.

Je suis directeur de l'École Normale Épiscopale Wallonne établie à Theux. J'ai administré les biens pendant deux années le mieux que j'ai pu et en souvenir des Pères j'ai fait baptiser l'Établissement : **Institut St Vincent de Paul**. C'est dans ces sentiments que je vous présente l'hommage de mon religieux respect.

Em. Lisin.

Theux, le 19 juillet 21.



En-tête de l'ancien papier à lettre de l'Institut Saint-Vincent de Paul.

(Collection Saint-Roch)

**22 juillet 21.**

« Je recevais cette réponse du P. Visiteur donnant plein pouvoir au P. Willems et proposant comme base le prix de 300 000 f.

Cologne-Nippes 20.VII.1921.

Monsieur le Directeur !

Quelle surprise inattendue que notre cher confrère nous a faite pour la fête de St. Vincent, et que vous, Monsieur le Directeur, avez eu la charité de confirmer par votre bonne missive ! En la lisant on sent la part sympathique à nos intérêts qui vous l'a dictée. Que le bon Dieu vous en récompense en répandant sur vous largement l'esprit de St. Vincent dont vous avez eu la délicatesse d'honorer l'institut de St. Vincent que vous dirigez. – C'est la divine Providence dont j'ai eu le bonheur d'être le chétif instrument, qui a orné la vallée de Franchimont de ce bijou ; et nous sommes heureux que Monseigneur de Liège ait pu s'en servir pour cette belle œuvre qui vous est confiée.

Quant à mes intentions au sujet de la solution de cette affaire, je suis parfaitement d'accord avec ce que Mr. Willems m'a proposé. C'est que nous serions très heureux si Monseigneur de Liège devenait le propriétaire dès que le séquestre sera levé, et je donne à Mr. Willems plein pouvoir de traiter juridiquement cette affaire. On comprendra sans doute que notre situation de dénuement nous fait désirer que la vente soit la plus avantageuse possible surtout à cause de notre noviciat et scholasticat à Niederprüm, qui, sauf la vieille abbaye que nous avons pu acquérir et installer, sont sans aucunes ressources. Mr. Willems m'a parlé de 300 000 f, et je crois que la propriété vaut bien cela.

Enfin l'esprit d'équité et de bienveillance pour une communauté détruite ne me permet pas d'avoir des soucis à ce sujet ; et je prie de vouloir bien assurer sa Grandeur en lui offrant l'hommage de notre vénération et de la plus grande gratitude.

Et vous bien cher Monsieur le Directeur, voudrez bien avoir l'obligeance de m'instruire des démarches à faire dès que la chose sera décidée et me croire en attendant dans les sentiments d'un affectueux respect

Monsieur le directeur  
Votre très humble serviteur  
Schreiber CM.<sup>14</sup>

67 2007 248 10 100000 10 0000  
Votre très humble serviteur  
Schreiber CM.  
vis

P.S. N'est-ce pas plutôt Mr. Dehottay que Mr. Nütten qui est du nombre des copropriétaires ?

Schr.

<sup>14</sup> Les Pères Lazaristes ont l'habitude de faire suivre leur nom des initiales C.M. pour « Congrégation de la Mission ».

Le 22 juillet 1921, l'abbé Lisin reçoit également une réponse du P. Willems.

Henri-Chapelle, 22 . 7 . 21.

Monsieur le Directeur,

Rentré hier soir de voyage je m'empresse de vous informer au sujet de ma visite à Notre Père Provincial à Cologne-Nippes.

Je lui ai exposé le nouvel état des choses concernant notre ancien établissement de Theux. J'ai relaté notre entrevue et les propositions faites à cette occasion.

Notre Père Provincial est tout à fait disposé à liquider les biens à Theux aussitôt qu'ils nous seraient remis par l'État. Il ne veut envisager comme acheteur éventuel personne d'autre que Monseigneur l'Évêque de Liège et dans ce cas un contrat provisoire ne me paraît pas même nécessaire.

J'ai fait allusion au prix de vente de 300 000 f. Ce chiffre pourra servir de base ; toutefois un arrangement pourra se faire encore par rapport aux frais de séquestre, de vente, de ...

D'ailleurs inutile de parler ici plus amplement des détails. Vous voilà donc fixé pour la question de principe. Je reste à votre disposition.

Henri-Chapelle, 22. 7. 21.  
Monsieur le Directeur,  
Rentré hier soir de voyage  
je m'empresse de vous informer  
au sujet de ma visite à Notre  
Père Provincial à Cologne-Nippes.  
Je lui ai exposé le nouvel état  
des choses concernant notre ancien  
établissement de Theux. J'ai relaté  
notre entrevue et les propositions  
faites à cette occasion.  
Notre Père Provincial est tout  
à fait disposé à liquider les  
biens à Theux aussitôt qu'ils nous  
seraient remis par l'État. Il ne  
veut envisager comme acheteur  
éventuel personne d'autre que  
Monseigneur l'Évêque de Liège et dans ce  
cas un contrat provisoire ne me  
paraît pas même nécessaire.

Votre bien dévoué in X<sup>o</sup>.

P. Edm. Willems. CM

J'ai fait allusion au prix  
de vente de 300 000 f. Ce chiffre  
pourra servir de base ; toutefois  
un arrangement pourra se faire  
encore par rapport aux frais de  
séquestre, de vente, de ...  
D'ailleurs inutile de parler  
ici plus amplement des détails.  
Vous voilà donc fixé pour la question  
de principe. Je reste à votre  
disposition.  
Votre bien dévoué in X<sup>o</sup>.  
P. Edm. Willems. CM.

Lettre du Père Willems à l'abbé Lisin.  
(Collection Saint-Roch)

« Les pourparlers, tenus soigneusement secrets, se poursuivent pendant presque 6 mois à longs intervalles. Le prix de 250 000 f semble avoir été admis : Mgr ne voulut pas dépasser cette somme. Sans doute pour lui c'était une lourde charge. Pour les Pères, ce prix n'était certes pas très élevé mais avec le change d'alors cela faisait environ 2 millions de Mark. Ils avaient ainsi l'argent nécessaire pour payer largement les nouveaux établissements qu'ils avaient acquis au lendemain de la guerre pour y établir leur collège et noviciat.

22 mars 1922.

« Enfin le 22 mars 22 je reçus de Mgr L'Évêque l'autorisation de conclure l'achat :

Monsieur le Directeur,

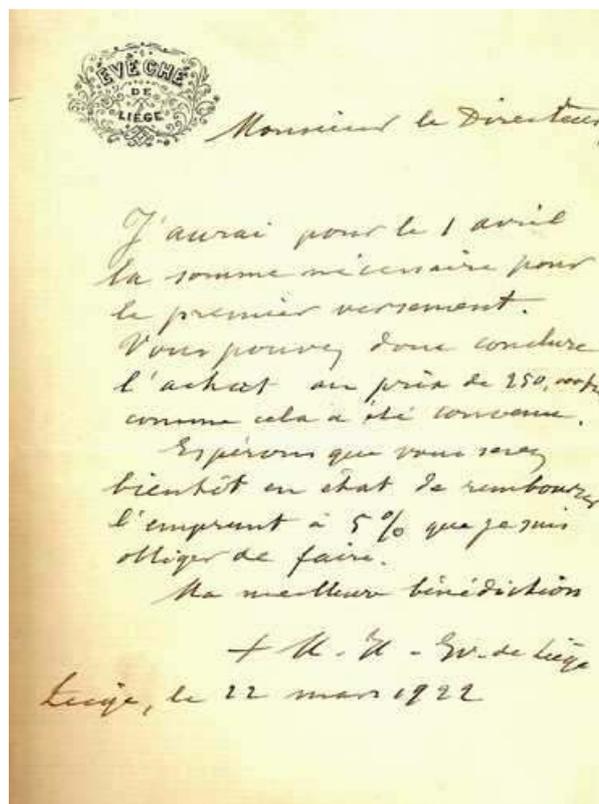
J'aurai pour le 1 avril la somme nécessaire pour le premier versement. Vous pouvez donc conclure l'achat au prix de 250 000 f comme cela a été convenu.

Espérons que vous serez bientôt en état de rembourser l'emprunt à 5% que je suis obligé de faire.

Ma meilleure bénédiction

+ M. H. Ev. De Liège

Liège, le 22 mars 1922



Monsieur le Directeur,

J'aurai pour le 1 avril la somme nécessaire pour le premier versement. Vous pouvez donc conclure l'achat au prix de 250,000 f. comme cela a été convenu. Espérons que vous serez bientôt en état de rembourser l'emprunt à 5% que je suis obligé de faire.

Ma meilleure bénédiction

+ M. H. - Ev. de Liège  
Liège, le 22 mars 1922

Lettre de Mgr l'Évêque à M. l'abbé Lisin.  
(Collection Saint-Roch)

« Je rédigeai, sur les indications de Mr Le Procureur Beco qui m'a puissamment secondé dans toutes ces négociations, l'acte de vente que voici et qui fut signé le 1<sup>er</sup> avril 1922 :

« Entre les soussignés :

« 1°. Willems Edmond agissant comme fondé de pouvoir de la Congrégation des P.P. Lazaristes ;

« 2°. Les Pères Rogel, Jean Nicolas Joseph et Dehottay, Jean Pierre, agissant comme propriétaires des biens ci-dessous spécifiés en vertu de l'art. 9 de la loi du 17 nov. 1921 ;

« 3°. Sa grandeur Mgr Rutten, Évêque de Liège, agissant au nom de la société diocésaine sans but lucratif constituée conformément à la loi du 27 juin 1921 ;

« est intervenue la présente convention :

« Les soussignés repris sous les n° 1 et 2, déclarent vendre par les présentes à Mgr Rutten qui accepte, pour la somme de deux cent cinquante mille f acte en mains<sup>15)</sup> dont 150 mille payables dès à présent et cent mille f, fin du mois d'avril, pour les biens meubles et immeubles avec les droits qui en découlent<sup>16)</sup> sis à Theux et actuellement loués par l'Évêché.

« L'acte de vente régulier suite à cette convention sera passé par devant notaire quand le séquestre sera levé et à l'époque fixée par l'acquéreur.

« Fait en double à Liège le 1<sup>er</sup> avril 1922."

La seconde partie de la somme à payer fut prête fin avril. Mgr m'envoya ce mot :

Monsieur le Directeur

Je dispose de la somme due encore aux R.R.P.P. Lazaristes.

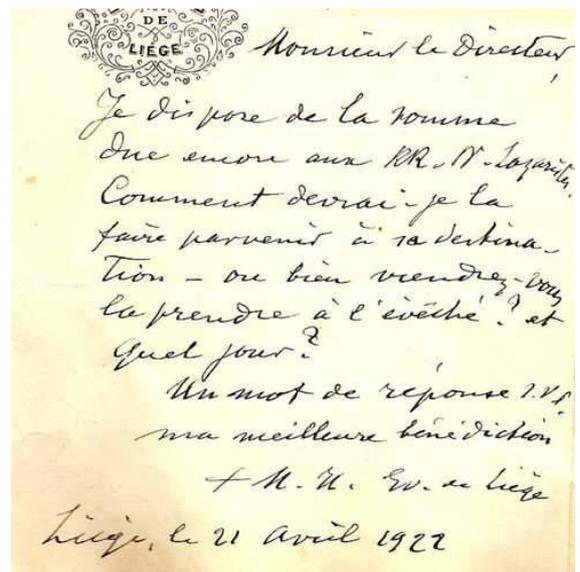
Comment devrai-je la faire parvenir à sa destination - ou bien viendrez-vous la prendre à l'évêché ? Et quel jour ?

Un mot de réponse S. O. P.

Ma meilleure bénédiction.

+ M. H. Ev. De Liège

Liège, le 21 avril 1922.



DE  
LIÈGE

Honorable le Directeur

Je dispose de la somme due encore aux R.R.P.P. Lazaristes.

Comment devrai-je la faire parvenir à sa destination - ou bien viendrez-vous la prendre à l'évêché ? et quel jour ?

Un mot de réponse S. O. P.

ma meilleure bénédiction

+ M. H. Ev. de Liège

Liège, le 21 avril 1922

<sup>15)</sup> c'est-à-dire libres de tous frais.

<sup>16)</sup> Je voulais me réserver tous mes droits au sujet des dommages réclamés aux anglais pour la turbine et autres. Je reçu la somme de 6872 frs et sur l'avis de Sa Grandeur j'en remis 3000 frs aux PP. Lazaristes. L'avocat a touché les 872 frs. (commentaires de l'abbé Lisin).

*« Le séquestre fut levé le ....<sup>17</sup> Mai 1922.*

*« Mgr Martin Hubert Rutten était définitivement propriétaire de l'Établissement de Theux : propriété, bâtiments, contenants et contenu.*

*Deo Gratias !*



Première promotion de l'École Normale à Theux : 18 juin 1920.  
(Collection Saint-Roch)

---

<sup>17</sup> Aucune date précise ne figure dans le registre.

## Construction du nouveau bâtiment

---

Éphémérides de l'an 1922 – 23

**10 octobre 1922**

« Visite de Mgr Deseille<sup>18</sup>. Ma proposition de construire un nouveau bâtiment à la place des « petites maisons » a reçu son agrément. Il s'agit d'une salle de gymnastique et d'une salle de travaux manuels. »



L'Institut dans les années 1910-1920 avant la construction de la nouvelle salle de gymnastique. (Collection Saint-Roch)

**24 octobre 1922**

« Mgr Deseille est arrivé pour l'examen des travaux éventuels avec l'architecte Burquet de Verviers. »

**Mars 1923**

« Pendant tout le mois de mars on a réparé, auparavant démolé, puis asphalté la galerie au dessus du préau devant l'Église. Dont coût près de 15 000 f ! »

**Avril 1923**

« Les plans d'une nouvelle salle de travaux manuels et salle de gymnastique sont terminés et approuvés par Sa Grandeur. »

---

<sup>18</sup> Monseigneur Léopold Deseille (1865-1929), vicaire général à l'Évêché de Liège et doyen du chapitre de la cathédrale (Liège).

**19 avril 1923**

*« Les devis sont faits et soumissions renvoyées. Le total avec l'agrandissement de la salle d'études se montera à 190 000 ₣. Un des entrepreneurs, l'adjudicataire, a fait un prix 30 000 ₣ en dessous des autres ! On commence à démolir au 1<sup>er</sup> mai.  
J'ai fait réparer le versant de la toiture du ????. 1<sup>ère</sup> soumission 2 500 ; le 2<sup>e</sup> pour 945.  
Le travail a été bien fait ! »*

**1 juillet 1923**

*« Visite de Mgr Deseille (pour la 2<sup>ème</sup> fois) »*

### Éphémérides de l'an 1923 – 24

**1er octobre 1923**

*« Rentrée le lundi 1<sup>er</sup> octobre. Le nouveau bâtiment est loin d'être terminé. »*

**Avril 1923**

*« Pendant les vacances de Pâques, j'ai eu le carreleur, les parqueteurs, les mosaïstes du nouveau bâtiment. »*

### Éphémérides de l'an 1924 – 25

**15 octobre 1924**

*« Les appareils de gymnastique viennent d'être placés. Coût 15 000 ₣ environ. Très bel aspect, salle moderne et à la page. »  
« Sa Grandeur Mgr Rutten a décidé de venir faire la bénédiction et l'inauguration des nouveaux locaux le jeudi 23 octobre. Il viendra la veille vers 9 h. »*

**1 novembre 1924**

*« Hélas ! Le 17 octobre on annonce la mort de Mgr Lamine<sup>19</sup> et les obsèques ont lieu le lundi 20. La visite de Sa Grandeur est retardée. »*

**19 novembre 1924**

*« En raison des froids intenses de ces derniers jours, la visite de Mgr est remise au printemps. »*

**6 février 1925**

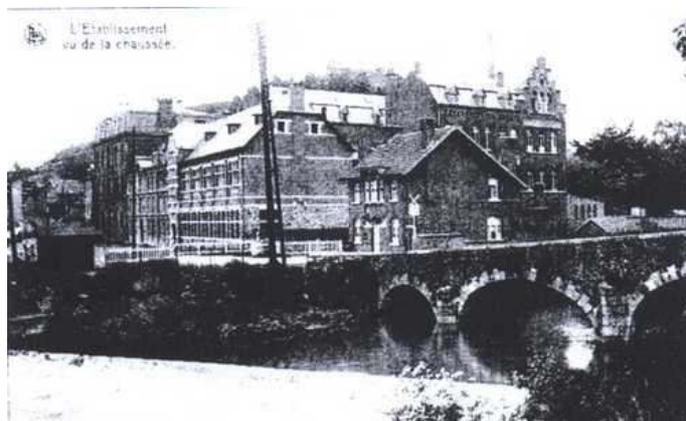
*« Mgr Deseille m'annonce la visite de Sa Grandeur pour le 17 février. Il bénira les locaux le 18. »*

---

<sup>19</sup> Monseigneur Jacques Joseph Lamine (1865-1924), Évêque auxiliaire de Liège.



Vues de l'Institut avant et après la construction du nouveau bâtiment.  
Cartes postales  
(Collection Saint-Roch)



19 février 1925

« Mgr Rutten est donc venu avant hier à 4h30. J'étais là ; malgré mes recommandations tous les professeurs sont venus en retard sauf M. Gilles. Les élèves sont accourus et ont fait cercle autour de Mgr en applaudissant frénétiquement. Excellente impression sur Sa Grandeur. On est allé à la chapelle où on a chanté un « adora te<sup>20</sup> ». Puis Mgr s'est reposé chez lui, a dit un peu de bréviaire et a fumé un cigare. Le souper à 6h30. Mgr a préféré son souper habituel. Il était très heureux le soir. Le lendemain messe avec Mitre et Crosse à 6h30. Après la messe, le déjeuner. A 9h45 Sa Grandeur a été dire bonjour aux Religieuses et les a remerciées. A 10 h bénédiction des locaux en « Cappa Magna<sup>21</sup> ». Sortie devant les bâtiments par chez le Portier. A la salle de gymnastique, j'avais préparé un grand tapis neuf, un bureau avec nappe et sur coussin le grand Christ. C'était très beau et la cérémonie s'est déroulée très solennelle. M. Le Bourgmestre de Theux, M. l'architecte Burguet, M. L'aumônier du pensionnat y assistaient. Finie vers 11h.

« A 11h30 la séance. Tous les élèves sont dans la salle au fond. Les choristes sont prêts. M.M. Les Étrangers, M. Les Professeurs attendent à la galerie l'arrivée de Mgr L'Évêque. Il fait son entrée avec Mgr Deseille. Applaudissement. Chœur. Puis votre serviteur au milieu de la salle devant les élèves prononce l'allocution suivante :

« Monseigneur,

« Voulez-vous me permettre, pour être tout de suite à l'aise devant votre Grandeur, de passer outre à la prière intérieure de sa modestie qui, pressentant les éloges dont les grandes âmes ne prennent jamais l'habitude, voudrait le silence : nous vous sommes trop redevables d'être vous parmi nous, et nous d'être ici à vous recevoir ; l'occasion est trop belle aussi d'exprimer cette gratitude dont le devoir nous est léger parce qu'il s'origine à l'affection la plus

---

<sup>20</sup> Hymne « Adoro te » de S. Thomas d'Aquin. : chant d'adoration devant le Saint-Sacrement.

« Adoro te, devote, latens Deitas, quae sub his figuris verre latitas :

Tibi se corneum totum subjicit, quia te contemplans totum deficit »

« Je vous adore dévotement, ô Divinité cachée, qui vous tenez réellement voilée sous ces figures :  
mon cœur se soumet entièrement à vous, car en vous contemplant il se sent défaillir tout entier. »

<sup>21</sup> « Cappa Magna » : vêtement de cérémonie de l'Évêque.

respectueuse et la plus indéfectiblement fidèle.

« Mgr, on dira plus tard de votre Grandeur ce qui se répète maintenant déjà à l'envi<sup>22</sup>, mais avec ce caractère définitif que l'histoire imprime à ses jugements. Mgr Martin Hubert Rutten Évêque de Liège et d'Eupen-Malmédy, fut l'Évêque de la jeunesse, l'Évêque, le grand Évêque de l'Enseignement. C'est une façon et la meilleure peut-être d'être l'Évêque de l'avenir et celui de tous. . . . (applaudissements)

« On sait assez combien furent justement cités à l'ordre du jour pour le nombre et leur élogieuse organisation, les jeunes diocésains liégeois – il en est ici – qui défilèrent beaux comme des soldats le 21 septembre dernier à Charleroi. Et comment s'étonner de cette force et de magnifique élan quand on pense aux centaines d'Écoles Libres, d'Écoles professionnelles, d'Instituts et de Collèges que vous avez créés depuis 20 ans et que vous ne cessez, avec une audace incroyable, de jeter sur tous les points de combat, judicieusement choisis par vous en habile stratège, de votre territoire épiscopal. La vie de ces maisons s'atteste par leur population débordante et nous ne serons pas les derniers à vous rendre hommage nous qui connaissons depuis longtemps déjà vos générosités à l'égard de la nôtre.

« Mgr vous venez, par ces rites solennels et impressionnants, par ces prières si admirablement adaptées, vous venez dis-je de bénir et vous allez inaugurer pour nous cette salle de gymnastique moderne et mobile. Elle est due au talent de M. L'architecte Burquet (applaudi.). Elle fait également le plus grand honneur à celui qui en a approuvé les plans et qui pendant toute la durée des travaux, m'a soutenu de ses conseils infiniment précieux, je parle de Mgr Desaille, vicaire général de votre Grandeur. (applaud. prolongés)

« Ce bâtiment, cette salle, nous l'admirons tous et bien des désirs impatients s'éveillent au cœur de la population estudiantine devant ces appareils si nouveaux, si mystérieux même pour certains, qui serviront leurs exploits. Grâce vous soit rendue déjà. C'est la parure de l'école et vous n'avez pas refusé,

---

<sup>22</sup> à l'envi : Avec émulation, à qui mieux mieux.

malgré qu'il en coûtât, de la voir belle, grande, spacieuse.

« Mgr accepterez-vous, pour l'édification de tous, qu'ici je lève un coin du voile qui cache vraiment trop vos trop grandes bontés ? Vous aimez tant la jeunesse que pour elle – voici la preuve – rien n'est trop beau, rien n'est trop cher de ce qui est nécessaire ou simplement utile. Vous aimez tant notre jeunesse normaliste<sup>23</sup> de Theux que pour l'établir dans les sites enchanteurs où il vous plaît de la venir voir, vous avez – j'en fus le témoin attendri – sacrifié il y a deux ans, lors du contrat définitif, une importante part de votre mense<sup>24</sup> épiscopale ; vous les aimez tant nos élèves – et par Dieu je les supplie d'en garder à jamais mémoire – que pour les laisser dans cette magnifique propriété et ces superbes bâtiments, vous avez consenti, il y a 4 ans, des sacrifices énormes. Pardonnez-moi si je rappelle ce souvenir. C'était en 1920. Nos débuts furent extrêmement pénibles et les difficultés au milieu desquelles nous nous débattions mettaient en péril – je l'entrevois avec angoisse – la vie même de l'école et notre séjour à Theux. Bref, après un an de gestion, je me trouvai pour la 2<sup>ème</sup> fois, disons-le sans formule, les mains pleines de dettes et les caisses vides. Désespéré, je m'en allai vers les bureaux de l'Évêché pour solliciter un secours immédiat ou une décision catégorique. Hélas ! Je fis deux visites infructueuses et je m'apprêtais à revenir, lorsque je rencontrai votre Grandeur venant de son palais vers les bureaux. Je lui exposai simplement ma détresse et mes angoisses, et après m'avoir entendu, -oh ! Je me souviens si bien de ces détails – vous me prîtes paternellement par la main et vous me dites ces trois mots : « Venez avec moi ». Je vous suivis au Palais, ne sachant encore la décision que vous alliez prendre. Arrivé en votre bureau, vous me remettez sans hésiter de votre cassette personnelle, de cette cassette qui aura vu tant de largesses, de cette cassette où s'alimentent si souvent vos bonnes œuvres les plus secrètes – vous me remettez dis-je, avec des assurances plus encourageantes encore, les 20 billets de 1000 f qui nous sauvaient du désastre. (Tonnerre d'applaudissements) Excusez, je vous prie, ces détails d'une précision aveuglante,

---

<sup>23</sup> Sic

<sup>24</sup> Mense : revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une communauté.

mais ils diront mieux que tout le reste et plus éloquemment à notre jeunesse ici présente combien vous l'aimez et l'immense dette de reconnaissance qu'elle a contracté envers vous.

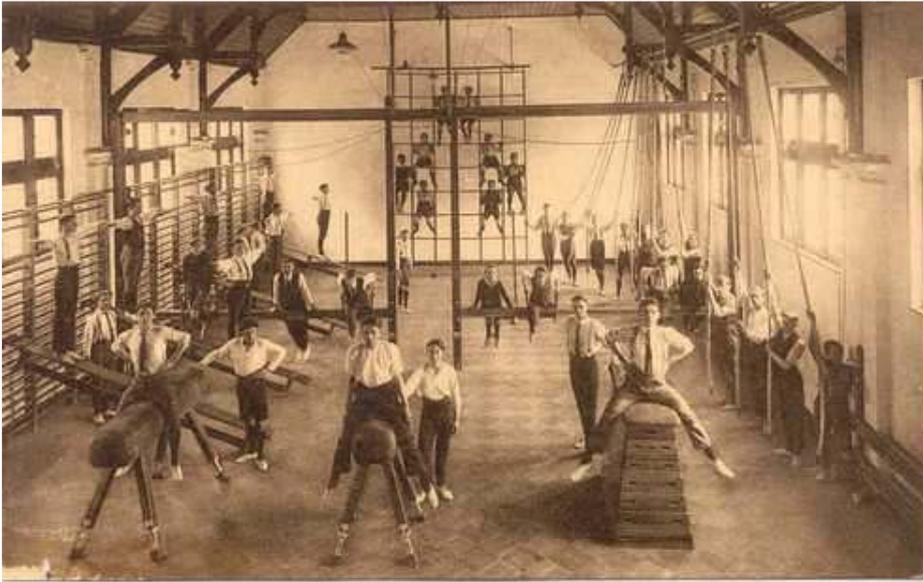
« Depuis lors, Mgr et grâce à Vous, le Bon Dieu a béni nos efforts et votre petite École Normale d'autre fois est devenue la belle École Normale catholique de Theux. Nous le supplions du plus profond de notre cœur de nous continuer sa divine protection, afin que, selon votre désir d'apôtre, une jeunesse toujours plus nombreuse vienne s'abriter à l'ombre de ses murs, toute pénétrée de l'éducation chrétienne qu'elle reçoit pour le plus grand bien de l'Église et de votre Diocèse.

« Voulez-vous bien être assuré une fois de plus, Mgr, qu'à l'École Normale épiscopale de Theux, votre école à tant de titres, directeur, professeurs, élèves et pour n'oublier personne, nos auxiliaires indispensables et précieuses, nos bonnes religieuses, tous enfin gardent pour leur Évêque qui est leur chef, leur père et leur bienfaiteur, une vénération toute filiale, un grand amour reconnaissant, une grande soumission aussi, respectueuse infiniment. » (applaud.)

**« Après cette allocution, la démonstration de gymnastique avec pour finir le salut fasciste<sup>25</sup> et le chant de « Van aertvelde » de Gevaert. Ce fut très bien.**

---

<sup>25</sup> Geste utilisé dans la Rome Antique pour saluer l'Empereur et réutilisé au début du XX<sup>e</sup> siècle pour saluer une personnalité importante, sans qu'il ne prenne le sens que les nazis lui donneront plus tard.



La nouvelle salle  
de gymnastique.  
Carte postale  
(Collection Saint-Roch)



La salle de travaux manuels (actuellement laboratoires de physique et de chimie)  
Carte postale (Collection Saint-Roch)

« Mgr alors répondit en remerciant le Directeur, les Choristes, les gymnasiarques<sup>26</sup>. Il a parlé en papa, sur un ton familier faisant rire et plaisantant surtout Mgr Deseille l'hôte habituel de Theux.

« A 1h eut lieu le dîner auquel assistaient outre les deux prélats, M. Le Bourgmestre, M. l'architecte, M. Le Curé, M. L'aumônier, M. Le Vicaire, M. Dombard et M.M. les professeurs. M. Rittweger et Le Doyen de Spa s'étaient fait excuser. Au moment d'offrir un cigare à sa Grandeur, j'ai porté un toast très bref et tout simple à Mgr pour lui dire la joie que nous avions goûtée pendant ces deux journées, joie pour les élèves, joie pour les maîtres et pour exprimer le souhait de le voir chaque année faire visite à la maison de Theux qu'il trouve si agréable, si intéressante.

« Mgr L'Evêque nous a quitté avec Mgr Deseille à 3h30. »

*Très belle fête et bonne journée.  
Tout le monde était content.*

*Deo Gratias !*



Armoiries de Mgr Rutten, placées au-dessus de la porte d'entrée du nouveau bâtiment.

« **NON RECUSO LABOREM** »  
*Je ne refuse pas le travail*

<sup>26</sup> Sic

*Voici, pour mémoire, la liste des appareils de Gymnastique*  
*Facture Van Neck Grand Place Bruxelles*

---

<i>20 Espaliers et accessoires</i>	167,5	3350,00
<i>Installation hommes</i>		2250,00
<i>4 selles de hommes</i>	110	440,00
<i>12 cordes lisses</i>	85	1020,00
<i>2 cordes obliques</i>	300	600,00
<i>Installation cadre vertical</i>		975,00
<i>5 bancs</i>	175	875,00
<i>un cheval sautoir</i>		825,00
<i>un tabouret sautoir</i>		575,00
<i>un plint</i>		550,00
<i>Deux marqueurs et guides</i>		158,50
<i>Cinq poulies et corde garage</i>	28,50	142,50
<i>Deux crochets avec brides et boulons</i>	18,50	222,00
<i>Portiques et brides</i>		350,00
<i>Deux rateliers pour selles hommes</i>	55	110,00
<i>(transport) Taxe</i>		124,50
<i>Transport</i>		72,50
<i>Payé chemin de fer</i>		324,00
<i>4 coupons aller et retour</i>		100,00
<i>108 heures ouvriers</i>	4,5	482,00
<i>Payé pension</i>		118,00
	<i>Total</i>	<hr/> 13664,00
<i>un poêle et tuyau</i>		1200,00
		<hr/> 14864,00

## *L'arrivée des religieuses Augustines à Saint-Roch*

---

Durant cette période de gros travaux, de 1923 à 1925, M. l'abbé Lisin eu à faire face à des problèmes avec son personnel. En voici le récit.

### **30 décembre 1923**

*« Esclandre. Départ de la cuisinière ! Peut-on s'imaginer que tout l'établissement dépende de cette femme. Et cependant c'est bien vrai ! Elle le savait et me l'a bien montré. Enfin cherchons ! J'ai cherché toutes les vacances : j'en ai trouvé une qui est venue trois jours avant la rentrée. Hélas. Elle m'a aussitôt annoncé qu'elle ne resterait pas. A force de supplications, elle a bien voulu rester un mois. Nous avons été pour la 2<sup>de</sup> fois près de licencier<sup>27</sup> . Que faire d'autre. Puis Marie Jos a cuisiné quelques jours. Puis sa sœur M<sup>me</sup> Libon est venue à la rescousse et enfin j'ai trouvé une jeune fille de Moresnet. Les départs et entrées se sont multipliés ces temps-ci à la cuisine. Quelle Galère.*

### **26 avril 1923**

*« Départ de Lambert le Jardinier. Ce serviteur en qui on avait pleine confiance me plante là en plein travail de jardinage me prévenant 10 jours à l'avance ! On apprend tous les jours à se défier, hélas ! de tout le monde !*

### **1 juin 1923**

*« Délivrance ! Je vais avoir des religieuses. Je me suis tellement débattu depuis Noël, et plaign à l'Évêché que l'on a cherché sérieusement. Je puis le dire, il n'y avait rien à attendre des Filles de La Croix, refus sur toute la ligne, refus même à Sa Grandeur. Il y a, pour ma part, de l'entêtement. Je ne dirai pas pourquoi. Celui qui a arrangé le tout, c'est M. L'Inspecteur Ahn d'Eupen, lequel a été envoyé « en mission », encouragé, soutenu par Mgr Deseille<sup>28</sup> . C'est celui-ci l'âme du « mouvement », il faut le reconnaître et le consigner dans le livre. Ce sera une date dans l'histoire de notre séjour à Theux. Par quelles tribulations j'ai passé, je ne le dirai pas. Nous avons même été deux fois le trimestre passé à la veille de licencier tous les élèves par suite de l'instabilité du personnel. Et bien donc, M. L'Inspecteur Ahn s'est mis en quête pendant trois mois, a obtenu des refus encore, des promesses ensuite et finalement des acceptations. La Révérende Soeur Supérieure de St Vith paraît l'avoir secondé grandement. La Mère Générale a finalement vers Pâques promis trois religieuses de leur congrégation. Les passeports<sup>29</sup> par l'entremise de M. Jaspert vont être envoyés très rapidement. Et voici que le 10 de ce mois de juin, ces trois religieuses vont venir accompagnées de la Supérieure de St Vith.*

*Deo gratias !*

---

<sup>27</sup> Renvoyer les élèves chez eux et fermer l'établissement.

<sup>28</sup> Monseigneur L. Deseille : Vicaire Général à l'Évêché de Liège.

<sup>29</sup> Les Sœurs venaient de Cologne.

EVECHE DE LIEGE, 26 mars 1924

Mon cher Directeur

La question des religieuses a été en suspens depuis environ un mois, la Supérieure Générale m'ayant fait savoir que son consentement définitif ne tenait plus qu'à l'assentiment nécessaire de son Archevêque, le Cardinal de Cologne. J'ai donc écrit au début de mars à Cologne et viens de recevoir réponse.

« Le Cardinal est disposé à autoriser les fondations<sup>30</sup> et demande que les sœurs s'abouchent<sup>31</sup> avec ses Bureaux. »

Il y a donc lieu d'espérer, si tout le monde est loyal, que bientôt ce sera chose faite. J'écris dans ce sens à M. Ahn et par lui aux Religieuses.

Si vous êtes libre, et s'il ne fait pas trop mauvais, je compte aller vous voir le mardi 1<sup>er</sup> avril après-midi, pour rentrer le mercredi. Je voudrais :

1<sup>o</sup>) voir où on en est pour les nouvelles constructions. (Peut-être feriez-vous bien de prévenir l'Architecte. Il faut absolument que tout soit bien fini pour la rentrée de Pâques.)

2<sup>o</sup>) examiner avec vous comment on installera le plus commodément les sœurs.

Enfin, j'ai été, depuis samedi, tenu par mon habituel abcès à la gorge ... fièvre, transpiration, jeûne absolu. Je reviens ce matin pour la 1<sup>ère</sup> fois au bureau ; ... l'air de Theux me rétablira j'espère.

A bientôt et mille choses affectueuses de

Votre dév. In SS Corde Jesu<sup>32</sup>  
L. Desaille  
Vic. Gén.

EVECHE DE LIEGE, 29/4/24

Mon cher Directeur

Après de multiples tiraillements, la Mère Générale des « Celitinnen nach der Regel des heiligen Augustinus, Severinstr. 71-73, Köln », a fini par écrire à M. Ahn, en date du 25 avril.

« Quoique cela nous soit presque impossible, nous avons décidé de rendre libres trois sœurs pour l'occupation de l'établissement de Theux. »

<sup>30</sup> autoriser les fondations « d'une communauté de sœurs. »

<sup>31</sup> s'aboucher : se mettre en rapport avec quelqu'un.

<sup>32</sup> « Votre dévoué en le très Saint Cœur de Jésus ».

Nous nous occupons d'obtenir du Gouvernement les laissez – passer nécessaires ; espérons que cela ne traînera pas trop.

J'ai demandé les noms des religieuses désignées et ai fait savoir à la Mère Générale qu'elles pourraient arriver à Theux aussitôt que la chose leur sera possible ; qu'il suffisait de vous écrire le jour et l'heure et qu'elles seraient attendues.

Comme le bagage de ces religieuses sera nécessairement très réduit, ne serait-il pas bon de faire préparer à leur usage, au moins les deux places indispensables dès leur arrivée :

- 1) Salle commune avec un mobilier au moins rudimentaire : table, chaises, armoire, ...
- 2) Dortoir avec lits, literies, commode à linge, etc ...

Mais pour ne pas donner l'éveil à la domesticité actuelle, ces préparatifs peuvent être faits lorsque l'arrivée sera annoncée, du moment que les places sont prêtes.

- Et le bâtiment est-il enfin terminé ?! ...

Mes bien affectueuses salutations

Votre dev. In SS Corde Jesu  
L. Deseille  
Vic. Gén.

**EVECHE DE LIEGE, 15 mai 1924**

Mon cher Directeur

Monsieur Gaspart, ancien ministre vient de répondre à Monseigneur Lamine et dit entr'autres choses :

« Je suis certain que vous aurez satisfaction à bref délai. Quant à la Mère Supérieure générale, le titre de voyage lui sera octroyé sans peine. »

Espérons que le bref délai ne sera pas de trois mois. »

Affectueuses salutations.

L. Deseille  
Vic. Gén.

**18 mai 1924**

« Ce lundi 18 mai un coup de téléphone de Mgr Deseille : « Le ministère des affaires étrangères a donné ordre à Cologne de faire les passeports aux 3 sœurs, permis de voyage à la Sœur Supérieure Générale. Il a écrit aux Sœurs d'aller les chercher et de m'avertir du jour de leur arrivée. »

*Deo gratias !*

*St Vith, le 23 - V - 24*

*Monsieur le directeur,*

*J'ai le plaisir de vous annoncer, que nos Sœurs ont leurs passeports en ordre et qu'elles pourront venir le 10 juin. Notre Révérende Mère ainsi que nos Sœurs ont encore différentes choses à régler, ce qui les empêche de venir plus tôt.*

*Veuillez, Monsieur le Directeur nous donner un mot de réponse par la première poste, si la date vous convient pour que nous puissions informer de suite notre Révérende Mère Générale.*

*Agréex, Monsieur l'Abbé, nos plus profonds Respects en notre Seigneur Jésus-Christ.*

*Sœur Pitta  
Supérieure*

**juin 1924**

« Le 10 du mois, la Supérieure Générale a amené trois religieuses.

*Sœur Agneta, Supérieure*

*Sœur Brunislava*

*Sœur Afra, cuisinière !*

« Avant de quitter, la Mère Générale déclare qu'elle enverra le lendemain une 4<sup>e</sup> religieuse sachant le français. Et le lendemain, 11 juin, Sœur Andresia est arrivée. »

« Huit jours après leur arrivée, la cuisine était transformée et tout le monde est enchanté : les élèves se sont aperçus du changement et ne manquent pas de le dire dans leurs lettres. » (Lors de leur départ également, et non dans le sens où le ferait supposer le dithyrambe de mon prédécesseur, M. Lisin.)<sup>33</sup>

« En novembre 1924, nouvelle religieuse : Sœur Antonia. »

---

<sup>33</sup> Notes ajoutées dans le registre par M. L'abbé Charles Lemoine directeur de 1939 à 1946.

Les Sœurs ont quitté provisoirement l'établissement durant la guerre et sont revenues le 18 octobre 1946, sous la direction de la Révérende Sœur Domitiana.

**6 novembre 1924**

*« Visite de la mère Générale de nos religieuses, accompagnée de la Maîtresse des novices de Cologne et de la Révérende Supérieure de St Vith. »*

*« Au mois de juillet 1925 visite de Mgr Deseille (8 jours) »*

**7 janvier 1926**

*« Visite de Mgr Deseille jusqu'au 16. »*

**Mars 1926**

*« Au début mars, on me reprend Sœur Brunislava et elle n'est pas remplacée. »*

**9 avril 1926**

*« Une lettre de la Mère Générale m'annonçant le départ de Sœur Supérieure Agneta pour Stavelot où elle entre le 12 avril avec deux autres sœurs. Sœur Agneta est remplacée par Sœur Eléonore. »*

**10 mai 1926**

*« Mgr Deseille vient passer huit jours à l'Établissement<sup>34</sup> »*

**21 juillet 1926**

*« Pendant les vacances, on refait l'escalier qui monte chez les religieuses, on tapisse dans tout ce quartier et l'on installe une écrémeuse avec baratte (7 à 8000 ₣). »*

La communauté de religieuses Augustines assurera la gestion matérielle de l'Institut Saint-Roch pendant de nombreuses années. Logées au départ aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages du bâtiment du grand réfectoire, la communauté s'est déplacée dans les années 1960 dans la maison du Bailli, dont on venait de transformer et de remettre en état l'aménagement intérieur.

Quand l'internat a fermé (en 1984), la communauté s'était réduite à 3 religieuses. Elles ont continué, pendant 3 années encore, à assurer les repas chauds pour les élèves externes et quelques professeurs, avant de regagner finalement et définitivement, en novembre 1987, leur maison de Cologne ou de Saint Vith.<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> Monseigneur L. Deseille semblait être un habitué de la maison durant ces années 1920. Il effectuait de nombreux séjours dans l'Établissement pour prendre le bon air de Theux. De là vient certainement l'habitude de nommer l'actuel bureau du secrétaire de direction (Francis Wyaime), « la chambre de Monseigneur » car c'était là qu'étaient situés ses « appartements ».

<sup>35</sup> Dans « 50 ans d'Enseignement secondaire à Theux » Collectif.



Quelques vues de la cuisine située au sous-sol du grand réfectoire ainsi que de la buanderie (actuelles cuisines) et du four à pain. (*Collection St-Roch*)



Deux religieuses Augustines (Sœur Quiriaka et Sœur Walrada) lors de la visite de la Reine Fabiola en 1977.



La dernière Sœur Supérieure à l'Institut, Sœur Erménilda (1980).

## Dépenses importantes et transformations conséquentes

---

---

a. A partir d'octobre 1919 jusqu'en avril 22, j'ai payé le loyer de la maison soit environ	36000 f
b. J'ai acheté au séquestre beaucoup de choses utiles non comprises dans le bail 1) des literies, couvertures	2000 f
2) couvertures	1500
3) Tapis et ornements d'Église	1600
c. J'ai acheté une nouvelle batterie d'accumulateurs	15000
d. La mise en ordre progressive de l'installation électrique	7000
e. La galerie devant l'Église a été réparée	15000
f. La nouvelle cuisine a coûté environ	30000
g. L'aménagement du quartier des sœurs	7000
h. Le nouveau bâtiment	200000
i. Les appareils de gymnastique	15000
j. J'ai déjà remboursé à Mg <sup>r</sup> L'Évêque	40000
	<hr/>
Total environ	370000

Trois cent septante mille f en cinq ans.

### Em. Lisin

11. Il faut ajouter à ce qui précède la buanderie (15 sept 25) <sup>36</sup>	25000 f
12. La salle des boccas (environ 2000 boccas)	20000 f
13. Remboursement à Mg <sup>r</sup> L'Évêque	20000
14. Remboursement à la cathédrale	50000
15. Paiement des intérêts de l'emprunt	5000
16. Nouvel escalier des sœurs	5000
	<hr/>
	125000
	<hr/>
Total général	500 mille f

---

<sup>36</sup> voir photo page précédente.





Façade de l' Institut Saint-Roch (février 2007)

## *Mai 1928*

*« Le 17 mai, le jour de ma fête, je reçois de Sa Grandeur la nouvelle de ma nomination en qualité d'inspecteur diocésain. Mais j'ai ordre de n'en parler à personne. Le 22 mai toutefois Sa Grandeur tempère un peu la défense surtout que je dois chercher une maison. J'ai donc depuis le 18, battu le pavé de Verviers, pour trouver qqch. Hélas cette marchandise s'enlève comme des petits pains et le prix des loyers est extrêmement élevé. »*

Le 21 août Mr l'inspecteur Lisin  
m'abandonne à mon pauvre sort!  
« adjutorium nostrum in nomine Dni »<sup>37</sup>

*Le 21 août 1928 M.<sup>r</sup> l'Inspecteur Lisin  
m'abandonne à mon pauvre sort!  
« adjutorium nostrum in nomine Dei ! »<sup>37</sup>*

*Paraphe<sup>38</sup>*

« M. Emile Lisin, Directeur, quitte la maison le 1 septembre 1928, remplacé par  
H. Vervoort venant du Collège d'Asselt. »

« M. Lisin était directeur depuis 1912. »

« Professeur depuis octobre 1902, ayant fait toute sa carrière à St Roch,  
Il devient Inspecteur diocésain à Verviers. »



<sup>37</sup> « Notre secours est dans le nom du Seigneur ».

<sup>38</sup> M. L'abbé H. Vervoort, directeur de 1928 à 1939.